

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MAI 1900.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1899 et 1900, et autorisant des transferts et des régularisations au Budget de l'exercice 1899.

*(Voir les n°s 133 et 178, session de 1899-1900, de la Chambre des Représentants; 93, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; LE CLEF, CAPPELLE, le Baron HERRY et le Chevalier DESCAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous faire rapport sur le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1889 et 1900 et autorisant des transferts et des régularisations au Budget de l'exercice 1899.

Ce projet a fait l'objet d'un examen sommaire. Aucune observation spéciale n'a été produite.

La Chambre des Représentants a adopté le Projet de Loi par 96 voix contre 3 dans sa séance du 5 mai 1900.

La Commission des Finances a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
Chevalier DESCAMPS.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.